



Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du Jeudi 5 décembre 2024

Conseillers municipaux en exercice : 28

Le Conseil municipal, convoqué le 28 novembre 2024, s'est réuni à la salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville - 1 Rue de l'Hôtel de Ville - 25800 Valdahon, sous la présidence de Mme Sylvie LE HIR.

La séance est ouverte à 20h07 et levée à 21h54.

Étaient présents : Mme Sylvie LE HIR, M. Pierre BENOIT, M. Salih KURT (à partir du point 17), M. Morgan PERRIN, Mme Dominique GUILLEUX, M. Stéphane LESCURE, M. Bernard LAPOIRE, Mme Christiane KONIG, M. Michel PARRENIN, M. Florent MANZONI, M. Noël PERROT, M. Éric GIRAUD, Mme Agnès MARGUET, Mme Henriette PROST-TOURNIER, Mme Patricia LIME VIEILLE, M. Guy BRUCHON.

Étaient absents : Mme Rachel LORIN CART-GRANDJEAN, Mme Gaëlle JOBERT, M. Bruno DIRAND, M. Didier MOULIN, Mme Morgane OUDOT, Mme Josiane CHAUVIN, Mme Marie-Hélène BALLEE, Mme Martine COLLETTE, Mme Colette LOMBARD, M. Didier DUMONT, M. Bernard ANDREZ, M. Dominique ROUX.

Secrétaire de séance : M. Bernard LAPOIRE

Procurations de vote :

Mandant/Mandataire : R. LORIN CART-GRANDJEAN/D. GUILLEUX ; D. MOULIN/B. LAPOIRE ; C. LOMBARD/N. PERROT ; D. DUMONT/S. LESCURE ; B. ANDREZ/P. BENOIT.

BUDGET PRINCIPAL - DM n°21 - Maternelle Lavoisier – transfert de crédits

L'école maternelle Lavoisier a souhaité développer cette année un projet particulier d'ensauvagement de la cour, pour un montant total de 1 800 € TTC d'investissement. S'ajoute à cette dépense celle concernant l'acquisition d'un matériel scolaire, un sèche dessins grand modèle, pour un montant de 205 € TTC.

Un budget investissement de 1 800 € est alloué pour l'année 2024 à cette école qui, par ailleurs, a peu dépensé sur son budget fonctionnement de l'année.

Afin de permettre l'achat du sèche dessins qui répond aux besoins actuels de l'école, il est donc proposé de réaliser un transfert de crédits pour un montant de 205 € TTC du compte 6067 en fonctionnement au compte 2188 en investissement.

Au vu de ce qui précède et après avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce sur le transfert de crédits nécessaires, selon la DM n°21 jointe en annexe.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

Publié sur le site de la ville de Valdahon le :
16/12/2024

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Sylvie LE HIR